



## **PROCES VERBAL**

### **COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES**

PV N° 171 CDCJ/33

REUNION du 18 MAI 2022

Présents : MM. AZZOUN F – BELORGEY B – DUPUY G - FAVELIER R – CHEVANNE T – IPOUA G.

#### **FIN DE CHAMPIONNAT**

**Situation COVID, fin des championnats** : Le District de Côte d'Or appliquera la décision du COMEX de la FFF concernant la fin des championnats et le report des rencontres liées à la situation COVID (Protocole sanitaire du 21 avril version 4.0). Le Comité Directeur se propose d'appliquer ces décisions aux compétitions Départementales **sur les 3 dernières rencontres** pour la régularité des championnats. Les journées concernées seront les :

14 et 15 Mai 2022

21 et 22 Mai 2022

28 et 29 Mai 2022

#### **1.1 MATCH ARRETE**

##### **Match 24433264 U13 D2-D LONGVIC – POUILLY EN AUXOIS du 7/05/2022**

Match arrêté.

Suite aux rapports écrits, demandé par la commission, à Mme OUSSERHANE O, Arbitre de la rencontre et à M. LUCOTTE N, Educateur du club POUILLY EN AUXOIS et de M. COULLIAIS E, Educateur de longvic.

**La Commission donne match perdu au club de POUILLY EN AUXOIS et inflige une amende de 110€ pour abandon de terrain au club de POUILLY EN AUXOIS.**

## 1.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

RENCONTRES					Date Du match	Heure du Match	Date Demande changement	Heure Demande changement	Demande changement installatio		
24432641	U18 D1	A	ENT MANLAY	1	TILLES FC	1	28/05/2022	15H	16H		
24432643	U18 D1	A	CHEVIGNY ST SR	2	LONGVIC	1	29/05/2022	10H	18/05/2022	19H30	
24432743	U18 D2	A	CHENOVE	1	MEURSAULT	1	21/05/2022	14H		16H	STADE LÉO LAGRANGE 3 à CHENOVE
24432776	U18 D2	B	SEMUR EPOISSES	1	ENT U.F.C.O	1	28/05/2022	17H		15H	STADE MUNICIPAL 1 à SEMUR EN AUXOIS
24432809	U18 D3	A	ENT FAUVERNEY	2	ENT MANLAY	2	22/05/2022	10H	21/05/2022	16H	STADE DU TEMPLE à FAUVERNEY
24432811	U18 D3	A	FCNCS	1	DAIX	2	21/05/2022	15H		17H	
24432916	U15 D2	B	ENT FAUVERNEY	1	ST EJAN DE LOSNE	1	21/05/2022	15h		14H	
24432947	U15 D2	C	ENT U.F.C.O	1	DAIX	1	21/05/2022	16H			COMPLEXE SPORTIF 1 à PLOMBIERES LES DIJON
24433007	U15 D3	A	ENT POUILLY EN AUX.	2	CF TALANT	1	21/05/2022	15H		16H30	

## 1.2 REPROGRAMMATION MATCHS

**Match U13 D1 FAUVERNEY – DFCO** ne peut se jouer le 25/05/2022 car la date butoir est le 21/05/2022 pour le championnat U13.

**Match 24432748 U18 D2 A GEVREY – Ent FCCL** ne peut se jouer le 28/05/2022 à 19H30 en raison de l'équité sportive, tous les matchs doivent avoir lieu à la même heure et le même jour.

**Match 24433127 U13 D1 B ASPTT – USSE** ne peut se jouer le 21/05/2022 à 10 H. Pour raison d'équité sportive la rencontre doit avoir lieu comme les autres matchs de la poule. La CDCJ refuse l'avance du match.

**Match 24433492 U13 D3 B MARSANNAY 3 – ST APOILINAIRE** ne peut se jouer le 25/05/2022 car la date butoir des championnats est le 21/05/2022 pour le championnat U13.

## 1.3 REPROGRAMMATION MATCHS

**CESSEY** : Pris note, la date butoir des championnats est le 21/05/2022 pour la saison 2021/2022 pour le championnat U13.

## 1.5 FORFAITS

**Match 24432742 U18 D2 MEURSAULT - AUXONNE du 15/05/2022**

Forfait déclaré de AUXONNE.

La Commission donne match perdu par forfait à AUXONNE, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à MEURSAULT.

Amende 50 € à AUXONNE.

**Match 24433520 U13 D3 - C EF VILLAGES – GRESILLES FC 2 du 14/05/2022**

Forfait non déclaré de GRESILLES FC 2.

La Commission donne match perdu par forfait à GRESILLES FC 2, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à EF VILLAGES.

Amende 60 € à GRESILLES FC 2.

La Commission rappelle que les feuilles de match doivent être transmises au secrétariat pour le LUNDI MATIN

**RAPPEL : La dernière journée de championnat les matchs doivent avoir lieu à la même heure et le même jour pour une question d'équité sportive. La date butoir pour la saison 2021/2022 est le samedi 28/05/2022. Toutes les rencontres doivent être jouées avant cette date. Les feuilles de matchs doivent parvenir au secrétariat du district avant le lundi 30/05/2022.**

## 1.6 FORFAIT GENERAL

UCCF : Suite au 4<sup>ème</sup> forfait en date du 7/05/2022 de l'équipe UCCF 2 (U13 D3-A) la commission des championnats déclare ce dernier forfait général.

Amende 45€.

## III – FEMININES

### 1.1 FORFAIT

#### Match 24442612 U15 FEM GEVREY – VILLERS LES POTS du 14/05/2022

Forfait déclaré de VILLERS LES POTS.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à VILLERS LES POTS, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à GEVREY.

## IV – FOOT PLAISIR

### 3.1 FORFAIT

#### Match 24479958 U15 EF VILLAGES – GEVREY du 14/05/2022

Forfait déclaré de EF VILLAGES

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à EF VILLAGES, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à GEVREY.

### 3.2 CHANGEMENT DE DATE ET/OU D'HORAIRE

Match 24480183 U15 TILLES FC – GEVREY du 4/06/2022 à 15h se jouera à 10H15 sur le terrain de couternon.

## IV- F.M.I

### ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €

- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

#### **RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :**

Etant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs.

#### **Journée des 14 - 15 Mai 2022**

U15 D3 / Phase Printemps / Poule A Ent E.F. Villages 1 - Ruffey Ste Marie Fc 1
U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule D Mvf 1 - Ent.S. Morvanelle 1
U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule D Pouilly En Auxois As 1 - Plombieres 1
U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule A Mvf 2 - Semur Epoisses 2
U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule A Ent Esvo 1 - Sombernon Gisse Fc 1
U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule D Chenove 2 - Neuilly Crim Sennece 2
U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule E Nolay 1 - Ent Ouges 1
U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule C J D F 21 1 - Is-Selongey 2
U13 Feminine / Phase Printemps / Poule A Ent.F. Villages 1 - Daix 1

Après réception des feuilles de match papier, la CDCJ valide les résultats acquis sur le terrain.

#### **Prochaine commission : sur convocation**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Le Président : AZZOUN F. Le secrétaire : BELORGEY B.**